



République française
Département des Alpes de Haute-Provence
Arrondissement de Castellane

COMMUNE DE LA MURE-ARGENS

Séance du lundi 11 décembre 2023

Date de la convocation : 06 décembre 2023

Membres en exercice :
10

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre-Luc BLANC,

Présents : 8

Présents : Sebastien BERNARD, Andre-Luc BLANC, Thierry BRUN, Alain DELSAUX, Christian LOPES, Marc MAGAUD, Frederic MISTRAL, Franky TRAPOLINO

Votants: 10

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention :

0

Représentés: Nicolas BOETTI, Nathalie MISTRAL

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Franky TRAPOLINO

Objet: Demande de Fonds de concours à la CCAPV dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble "le pied tanqué" parcelle cadastrée section E n° 462 - DE_2023_061

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan de financement suivant concernant l'acquisition de l'immeuble "le pied Tanqué" propriété privée cadastrée section E n° 462 à vocation de falciter le developpement touristique : installation d'un bistrot de pays au rez-de-chaussée et de quatres logements sur les étages avec une salle d'exposition.

Le prix d'acquisition déterminé est de 151 000 € par une convention de portage spécifique avec l'Etablissement Public Foncier PACA a été approuvée par délibération de l'intercommunalité, pour accompagner pour le compte de la commune, l'acquisition du site « Le Pied Tanqué ».

Afin de finaliser le financement de cette opération, Monsieur le Maire propose que la commune sollicite le fonds de soutien mis en place par la CCAPV pour aider financièrement les plus petites communes dans la réalisation des investissements structurants. Il informe le Conseil Municipal que la commune pourra bénéficier d'une aide financière allant jusqu'à 10 000 €.

RF
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/12/2023
004-210401360-20231211-DE_2023_061-DE

Le plan de financement proposé est le suivant :

MONTANT DE L'ACQUISITION (HT)
ET HORS FRAIS DE NOTAIRE :

151 000.00 €

FINANCEMENT :

REGION 50%

75 500.00 €

FOND DE CONCOURS 6.6%

10 000.00 €

AUTOFINANCEMENT 43.3%

65 500.00 €

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'ENTERINER le plan de financement proposé par le Maire ;
- D'AUTORISER le Maire à demander un fonds de soutien auprès de la CCAPV et de signer tous les documents y afférents. Décide d'inscrire ce montant au BP 2024

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,*

Le Maire
André-Luc BLANC



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 décembre 2023 et publication ou notification le 11 décembre 2023